

BURUNDI

Le référendum controversé fixé au 17 mai

Le référendum constitutionnel controversé au Burundi, visant à prolonger le maintien de Pierre Nkurunziza au pouvoir, aura lieu le 17 mai.

Le président burundais, Pierre Nkurunziza, a fixé au 17 mai la date du référendum sur une réforme constitutionnelle controversée qui doit lui permettre de se maintenir au pouvoir jusqu'en 2034, selon un décret présidentiel signé ce dimanche.

« *Tous les citoyens burundais remplissant les conditions requises par la loi, résidant au Burundi ou à l'étranger, sont appelés à participer au référendum constitutionnel qui se tiendra le 17 mai 2018* », indique le texte du décret, publié sur internet par la radiotélévision nationale burundaise (RTNB).

Le décret précise que la réforme sera adoptée si la proportion de votes favorables est de 50 % plus une voix. L'opposition et plusieurs observateurs objectent que la constitution prévoit que toute révision de cette dernière doit être approuvée « à la majorité des quatre cinquièmes des membres qui compo-

sent l'Assemblée nationale et des deux tiers des membres du Sénat ».

Une campagne déjà entamée

Le décret indique aussi que les partis ou individus qui souhaitent participer à la campagne pour ou contre cette réforme doivent s'inscrire auprès de la Commission électorale nationale indépendante (CÉNI) entre le 23 mars et le 6 avril.

La campagne officielle ne commencera que deux semaines avant le référendum, mais l'opposition dénonce un « *deux poids-deux mesures flagrant* » : elle estime que les ministres et responsables du parti au pouvoir (Cnodd-FDD) ont déjà entamé la campagne pour le oui, notamment au cours d'une « campagne d'explication » lancée le 12 décembre par le gouvernement.

Plusieurs dizaines de militants d'opposition ont été arrêtés dans le même temps, sous l'accusation de promouvoir le non.

L'opposition a également dénoncé des enrôlements forcés d'électeurs pour faire face selon elle « *au peu d'engouement* » de la population pour ce référendum. La CÉNI avait indiqué le 20 février que plus de cinq millions de Burundais s'étaient inscrits sur les listes électorales pour le référendum et pour les élections générales de 2020.

Le gouvernement a adopté à la fin octobre 2017 un projet de révision de la Constitution, soumis à référendum, qui doit permettre au président Nkurunziza, 54 ans, au pouvoir depuis 2005, de briguer à partir de 2020 deux mandats de sept ans. Le projet a été critiqué par la communauté internationale, notamment l'Union africaine.

L'opposition burundaise souligne que cette révision constitu-

tionnelle « *va signer la mort* » de l'Accord de paix conclu en 2000 à Arusha, pour mettre fin à la guerre civile (1993-2006) qui a fait plus de 300 000 morts.

Depuis l'annonce, en avril 2015, de la candidature de M. Nkurunziza, qui avait atteint la limite constitutionnelle de deux mandats, à un troisième mandat, le Burundi est plongé dans une crise politique qui a fait depuis lors au moins 1 200 morts et plus de 400 000 déplacés. ■